



2025

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Brest, vendredi 27 juin 2025

Point de situation suite au CSAM du 26 juin :

La dissolution du 09 juin 2024 renvoyait les textes de la deuxième phase à un calendrier totalement incertain voir à leurs disparitions pure et simple. Toutefois, c'était sans compter sur la pugnacité du SNOP FO.

Alors que ces textes étaient le fruit du travail de cinq longues années d'échanges et d'écritures du SNOP FO avec les services de l'administration il nous était inconcevable de ne pas aboutir. Pour cela, depuis plus de 6 mois et après 5 réunions et un préavis de grève, ces textes ont enfin été présentés en CSAM pour AVIS aux organisations syndicales. Je dis bien pour avis, car certains voudraient faire croire que c'est le moment le plus important pour nos textes. Il n'en est rien. C'est principalement une chambre d'enregistrement pour l'administration. Le CSAM n'est que l'aboutissement des travaux en amont avec l'administration. Mais là force est de constater qu'il y a peu de présent.

Certains profitent du CSAM pour faire le BUZZ et présenter des amendements qui n'ont strictement rien à voir avec les textes présentés mais là où c'est pitoyable c'est de présenter des amendements dont ils savent pertinemment que s'ils étaient retenus par l'administration nous repartons automatiquement vers le guichet unique avec toutes les conséquences de retard que cela implique à nouveau, voir la mise au placard de ces textes et de ses multiples avancées.

En effet dans la situation politique actuelle et de recherche d'économie tous azimuts c'est prendre un bien grand risque que de venir réclamer à la marge quelques améliorations. C'est avant qu'il fallût œuvrer. Surtout que ces derniers n'ont rien fait pour remettre ces textes sur le haut de la pile.

Aucun texte n'est parfait et nous aurions pu et dû obtenir plus si certains n'avaient pas systématiquement tiré la couverture médiatique vers eux mais sans rien apporter de concret. Il y a un moment pour tout et il faut savoir conclure et prendre ce qu'il y a à prendre dans l'intérêt des OP et OPA. Malheureusement ce n'est pas la priorité de certains.



2025

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

www.officierdeport.com

Pour toutes ces raisons le SNOP FO n'a déposé aucun amendement lors du CSAM du 26 juin pas plus que lors de la première phase. Car tous ceux préparés par le SNOP FO concernant les grilles et la durée dans les échelons nécessitaient un nouveau passage devant le guichet unique et donc une possible remise en cause de l'ensemble des textes. Cependant, ils seront les points de départ de nos futurs combats.

Au final les trois textes sont passés avec avis favorable de tous les OS ce qui montre bien qu'au final leurs amendements sont uniquement là pour alimenter le BUZZ et justifier leurs inactions **à porter par eux-mêmes des sujets.**

Je vous laisse relire les tracts de certains concernant la première phase qui n'avait que des côtés négatifs. Pourtant force est de constater que pour une fois depuis des années le nombre de candidats au concours 2025 était supérieur au nombre de poste. À voir si le niveau et le périmètre de recrutement doit être ajusté mais au moins ces candidats auront passé le concours et donc lu le code des transports.

Finalement, qu'avons-nous réellement gagné au travers de ces trois textes présentés lors de cette deuxième phase :

1 - L'élément le plus important à mes yeux, pour espérer perdurer dans le temps, c'est la réécriture de nos statuts calqués sur celui des administrateurs des affaires maritimes ou dans les grandes lignes nous avons remplacé le mot maritime par **portuaire**. Cela semble banal mais tout d'abord nous ne sommes plus une simple ligne dans le code des transports qu'il suffit de rayer et remplacer par exemple par technicien ou administrateurs des affaires maritimes. Avec cette modification des statuts nous sommes identifiés comme des corps techniques. Cela à son importance lorsque l'état recherche à faire des réductions d'effectifs surtout sur les corps administratifs. Enfin notre périmètre va au-delà de celui des affaires maritimes en prenant en compte notre partie portuaire et fluviale. Cela ne nous sauvera peut-être pas à coup sûr, mais il sera bien plus difficile de nous faire disparaître.

De plus être reconnu comme pouvant exercer des fonctions de direction permet d'avoir des perspectives d'amélioration des grilles sommitales qui automatiquement permettront de bonifier les grilles inférieures et de pouvoir enfin avoir un représentant métier à Paris.



2025

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

2 - Le deuxième élément est principalement financier et surtout pour les capitaines dont la dernière réelle revalorisation remontait à plus de 15 ans :

A - Concernant le corps des OP et l'emploi fonctionnel de capitaine de port en chef, les projets de textes prévoient les évolutions suivantes :

- Actualisation des missions des OP pour les étoffer, en correspondance avec la réalité de leur responsabilité actuelle en matière notamment de sûreté, de sécurité, de préservation de l'environnement, d'enseignement et de formation,
- Alignement de la grille indiciaire des OP sur celle des catégories A type,
- Reclassement et avancement dans le corps selon des modalités permettant de maintenir le niveau de rémunération et de l'améliorer,
- Mise en place de dispositions transitoires pour 2026-2027 afin que les OP qui ont actuellement l'ancienneté requise pour être promouvables au 3ème grade, et qui du fait du reclassement opéré dans la nouvelle grille ne rempliront ainsi plus la condition relative à l'échelon pour pouvoir prétendre être promus au 3ème grade, puissent conserver leur promouvabilité pendant deux ans,
- Fixation d'un nombre au lieu de l'application d'un taux, pour dynamiser l'accès à l'échelon spécial du corps des OP, afin de pouvoir améliorer ce volume à la différence d'un taux qui conduirait à un chiffre très faible,
- Abaissement du nombre d'années de services requis pour l'accès à l'emploi fonctionnel de capitaine de port en chef par homologation avec les attachés soit 3 ans au lieu de 5 ans actuellement,
- Progression dans l'emploi fonctionnel de capitaine de port en chef accélérée.

B - Concernant le corps des OPA, les projets de textes prévoient les évolutions suivantes :

- Actualisation des missions des OPA pour les étoffer, en correspondance avec la réalité de leur activité actuelle en matière notamment de sécurité, la sûreté, de



2025

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

www.officierdeport.com

régulation et de police de la navigation intérieure.

- Amélioration de l'échelonnement de carrière des OPA, se traduisant par une réduction globale de 5 années dans les grilles, pour prendre en compte leur entrée dans le corps en deuxième partie de carrière,
- Abaissement du niveau de l'échelon requis (de l'échelon 6 à 4) pour accéder au 3ème grade de lieutenant de port de classe exceptionnelle après 1 an de service effectif.

Une fois de plus tout n'est pas parfait et il reste du travail en suspens tel que la reconnaissance de la pénibilité portée par le SNOP FO et les multiples sujets déjà évoqués lors des points de situations précédents. Mais l'administration aime faire durer les choses. Toutefois, force est de constater que nous répondons par de multiples critères à la pénibilité. Cela n'est plus à démontrer, le SNOP FO l'a déjà fait avec l'administration. Nos politiques veulent réformer les classes actives par un autre système. C'est le moment ou jamais d'intégrer ce nouveau système. Mais pour cela il faut faire réagir le politique. Et il n'y qu'une seule façon de le faire c'est de préparer un mouvement social d'ampleur. Pas pour faire parler de nous ou pour le BUZZ. Il suffirait d'un seul mouvement unitaire de tous les ports pour mettre l'ensemble des acteurs politiques à la table des négociations. Et il est fort à parier que s'il est déposé longtemps à l'avance nous n'aurons pas besoin d'aller concrètement à la grève. Il faut juste y être préparé en cas de besoin.

Pour ma part, cela fait trois ans que je suis SG du SNOP FO. Ma mission était de concrétiser l'attractivité de nos corps. Même si on peut toujours faire mieux je pense avoir rempli cette mission. Personne n'a la science n'infuse pas plus moi qu'un autre. C'est au travers du collectif que naît la solution. J'invite tous ceux qui veulent réellement faire avancer les choses, dans l'intérêt de tous, à nous rejoindre et à participer activement à la proposition de nos futurs textes. Au SNOP FO aucun poste n'est figé. Il ne tient qu'à vous de faire bouger les lignes.

Le Bureau du SNOP FO